



COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-neuvième session

11-15 septembre 2023

TRAVAUX DE LA FAO SUR LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE AQUATIQUE ET LES PROGRAMMES DE DOCUMENTATION DES PRISES

Résumé

Le présent document donne, en réponse aux recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson à sa 18^e session, une vue d'ensemble des travaux intersessions de la FAO sur la traçabilité et les programmes de documentation des prises, notamment sur les activités normatives, le renforcement des capacités, l'assistance technique, les partenariats et la collaboration avec des initiatives et des organisations internationales. Il présente en outre les liens entre les instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et la traçabilité.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Examiner les travaux intersessions sur la traçabilité des produits alimentaires d'origine aquatique et les programmes de documentation des prises, et faire part de ses observations à ce sujet;
- Formuler des orientations sur les futures priorités à prendre en compte;
- Donner des avis sur les possibilités de s'associer et de collaborer plus efficacement avec diverses solutions commerciales pour instaurer des partenariats public-privé productifs.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Nianjun Shen, Fonctionnaire principal des pêches
Courriel: nianjun.shen@fao.org

CONTEXTE

1. La traçabilité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture est un point inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité du commerce du poisson depuis neuf sessions, ce qui a permis de porter une attention particulière à ses avantages. À sa 18^e session, le Sous-Comité du commerce du poisson a souligné les compétences techniques de la FAO, et a rappelé le rôle de premier plan joué par l'Organisation à l'échelle mondiale dans les travaux sur la traçabilité et les programmes de documentation des prises.
2. Dans les chaînes de valeur des produits alimentaires d'origine aquatique, la traçabilité de bout en bout est un outil de plus en plus essentiel pour gérer les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, l'approvisionnement durable, la confiance et la transparence. Avec le relèvement progressif de l'économie mondiale après la pandémie de covid-19 et la reprise des manifestations et expositions internationales, l'intérêt pour ces questions a augmenté en 2023¹.
3. À sa 18^e session, le Sous-Comité du commerce du poisson a invité la FAO à organiser davantage de manifestations sur la traçabilité, afin de permettre aux membres de partager leurs expériences et de reproduire les meilleures pratiques. Il a également proposé qu'une analyse des programmes de traçabilité et de certification dans le secteur de la pêche artisanale soit réalisée et que la FAO fournisse aux membres les orientations et l'appui technique nécessaires. Par ailleurs, il a appelé la FAO à continuer d'aider les membres à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de traçabilité et des programmes de documentation des prises efficaces et efficaces en renforçant leurs moyens technologiques².

LIENS ENTRE LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX VISANT À COMBATTRE LA PÊCHE ET LA TRAÇABILITÉ

4. La situation en matière de traçabilité continue de s'améliorer avec l'élargissement de la mise en œuvre d'instruments internationaux visant à combattre la pêche INDNR. Ces instruments comprennent des normes minimales qui explicitent les règles de la légalité à différents points de la chaîne d'approvisionnement. Ils mettent en place un environnement plus transparent qui aide à repérer les produits issus de la pêche INDNR et à empêcher qu'ils ne soient commercialisés, et qui accroît les informations disponibles aux fins de la traçabilité ainsi que leur fiabilité.
5. Il est essentiel de définir les informations d'identification exigées (principaux éléments de données, par exemple), mais il est également important de savoir d'où proviennent ces données et comment on peut les vérifier. Des normes minimales en matière de documents relatifs aux débarquements, aux transbordements et au commerce transfrontières sont appliquées de plus en plus largement et systématiquement, du fait de la série d'instruments internationaux élaborés récemment, tels que l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui définit les données minimales requises pour autoriser des navires étrangers à entrer dans un port et à en utiliser les services³, les Directives volontaires de la FAO relatives au transbordement, dont les exigences minimales en matière de données ont pour objet d'éviter que des opérations de transbordement servent de couverture à la pêche INDNR⁴, et les Directives d'application volontaire de la FAO relatives aux programmes de documentation des prises, lesquelles précisent la liste des éléments d'information devant figurer sur les certificats de capture et des renseignements supplémentaires à fournir tout au long de la chaîne

¹ Deux séances durant la manifestation Seafood Expo Global 2023 à Barcelone, intitulées «Robust Traceability and Transparency in the Seafood Supply Chain: Key Tools and Benefits» (Une traçabilité et une transparence efficaces dans la chaîne d'approvisionnement en produits comestibles de la mer: principaux outils et avantages) et «Import Control Schemes: Importance and Benefits of Global Harmonisation» (Systèmes de contrôles à l'importation: importance et avantages d'une harmonisation mondiale). Deux séances également durant la manifestation Seafood Expo North America 2023 à Boston, intitulées «Harmonizing Traceability and Transparency in a Dynamic Regulatory Landscape» (Harmonisation de la traçabilité et de la transparence dans un paysage réglementaire dynamique) et «Enabling Certification for Small Scale Producers: A Cost-Cutting Approach in Fully Traceable Seafood Supply Chains» (Certification des petits producteurs: une approche de réduction des coûts dans des chaînes d'approvisionnement de produits comestibles de la mer traçables de bout en bout).

² www.fao.org/documents/card/fr/c/cc1513t.

³ www.fao.org/port-state-measures/resources/detail/fr/c/1111616/.

⁴ www.fao.org/documents/card/fr/c/cc5602t.

d'approvisionnement⁵. Leurs liens avec le commerce de produits aquatiques, ainsi que les points d'intervention précis et les questions de complémentarité, sont également abordés dans le document COFI:FT/XIX/2023/7.

ACTIVITÉS NORMATIVES

Faire progresser la traçabilité tout au long des chaînes de valeur: opérations critiques (de la chaîne) aux fins du suivi et principaux éléments de données le long des chaînes de valeur des pêches de capture et de l'aquaculture

6. Entre 2020 et 2021, de nombreuses consultations en ligne et régionales ont été tenues dans le cadre de l'élaboration du document «Guidance document: Advancing end-to-end traceability along capture fisheries and aquaculture value chains» (Document d'orientation: Améliorer la traçabilité de bout en bout dans les chaînes de valeur de la pêche de capture et de l'aquaculture)⁶. Ces orientations répondent à la nécessité impérieuse de parvenir à un consensus sur la mise en place d'une traçabilité de bout en bout en proposant une conception normalisée et convenue à l'échelle mondiale des opérations critiques aux fins du suivi tout au long de la chaîne de valeur des produits aquatiques ainsi que des sources de principaux éléments de données liés à la production et à l'identification des produits. Elles recensent les opérations critiques aux fins du suivi et les principaux éléments de données aux différentes étapes de la chaîne de valeur pour les États du pavillon, les États du port, les États côtiers et les États où ont lieu la transformation et la commercialisation.

7. Les recommandations de portée générale formulées à l'intention des pays les invitent à: 1) déterminer et normaliser les opérations critiques aux fins du suivi et les principaux éléments de données eu égard à la traçabilité commerciale et réglementaire; 2) procéder à des contrôles préalables stricts avant de s'engager dans une traçabilité de bout en bout au moyen d'une approche globale et intégrée faisant intervenir toutes les parties prenantes aux niveaux juridique, commercial et opérationnel; et 3) tenir dûment compte des petits producteurs qui approvisionnent les marchés nationaux et déterminer les lacunes potentielles dans les systèmes nationaux de traçabilité sur lesquels il est difficile d'obtenir des informations.

8. Ce document est en cours de traduction – en français, grâce à une contribution financière de la Fondation suisse pour la coopération technique (Swisscontact) et du Programme suisse de promotion des importations (SIPPO), et en chinois, avec une contribution complémentaire de l'université de Ningbo.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE APPORTÉS AUX MEMBRES

Travaux relatifs au programme de documentation des prises au sein des organisations régionales de gestion des pêches de thon (ORGP-t)

9. La FAO met actuellement en œuvre la seconde phase du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) «Sustainable management of tuna fisheries and biodiversity conservation in the Areas Beyond National Jurisdiction (2022-2027)» (Gestion durable de la pêche thonière et conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales)⁷, qui est le prolongement du projet précédent (2014-2019). Il est envisagé d'apporter un appui continu, à l'aide des directives et documents techniques de la FAO, aux fins de l'élaboration d'un programme de documentation des prises dans le cadre de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). Cette coopération consistera notamment à apporter des contributions au Groupe de travail *ad hoc* de la CTOI chargé du programme de documentation des prises afin d'éclairer les décisions des membres.

⁵ www.fao.org/documents/card/fr/c/I8076FR.

⁶ <https://doi.org/10.4060/cc5484en>.

⁷ www.fao.org/in-action/commonoceans/what-we-do/tuna/en/.

10. Les activités du projet ciblent en outre la pêche thonière artisanale – des technologies innovantes sont utilisées pour améliorer la pêche et la traçabilité ou la surveillance de la chaîne de valeur à l'aide d'applications en mer telles que des systèmes de localisation des navires, des caméras embarquées et des technologies de traçabilité en mer, selon les sites pilotes sélectionnés. Le projet va améliorer les résultats de ces activités de pêche artisanale s'agissant de la qualité des captures et de l'accès à des marchés d'exportation haut de gamme. Parmi les activités complémentaires figure une collaboration avec le secteur en vue d'étudier la possibilité d'intégrer la surveillance électronique dans les systèmes de traçabilité.

Projets d'assistance technique pour l'élaboration de systèmes de traçabilité

11. La FAO continue d'aider la Mauritanie à élaborer un plan d'action et d'amélioration visant à répondre aux exigences des marchés d'importation. Une étude théorique et des réunions virtuelles avec les directions et les agences ministérielles compétentes ont été menées, et une mission sur le terrain est prévue pour 2023.

12. Dans le cadre de BLUEWaves – Spearheading Blue Transformation (BLUEWaves – fer de lance de la transformation bleue), l'un des trois domaines d'impact à valeur ajoutée définis au titre de l'amélioration en matière de production mise en avant dans son Cadre stratégique, la FAO développe une initiative lancée en 2022 à la Barbade pour renforcer la traçabilité de bout en bout, notamment grâce à des solutions numériques.

13. La FAO aide en outre le Ministère tanzanien de l'élevage et des pêches à mettre en place dans le district de Kilwa une stratégie globale de système électronique de documentation et de traçabilité des captures de poulpe. Des interventions spécifiques sont menées en vue de réaliser une analyse du rapport coûts-avantages ainsi qu'une évaluation de l'impact sur l'économie de l'utilisation de ce système. Ces initiatives sont financées au titre du Programme ordinaire.

Renforcement permanent des capacités en matière de traçabilité

14. Comme l'avait demandé le Sous-Comité du commerce du poisson à sa 18^e session, la FAO a fait établir un rapport d'étude analysant la traçabilité dans la pêche artisanale et à l'aquaculture, lequel a été financé au titre du Programme ordinaire.

15. Pour la quatrième année consécutive, la FAO a assuré, en étroite collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes de Bari (CIHEAM-Bari), des sessions de formation sur la traçabilité et la certification à l'intention des fonctionnaires des ministères concernés de différents pays – Albanie, Algérie, Égypte, Italie, Kenya, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Ouganda, Palestine, Sénégal et Tunisie. Ces sessions ont été organisées dans le cadre du cours approfondi spécialisé sur le développement durable des communautés côtières dispensé entre mai et juillet 2023.

Atelier sur les programmes de documentation des prises à Trinité-et-Tobago

16. En septembre 2022, la FAO a organisé à Trinité-et-Tobago un atelier en ligne sur les programmes de documentation des prises pour aider à combattre la pêche INDNR au moyen de mesures du ressort de l'État du port et de la mise en œuvre efficace d'instruments, de directives, de mécanismes et d'outils internationaux relatifs à la pêche. Il s'agissait du cinquième atelier consacré à un pays spécifique d'une série intitulée «Understanding and implementing catch documentation schemes (CDS) to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing» (Comprendre et mettre en œuvre des programmes de documentation des prises pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée).

17. Cet atelier a aidé le pays à déterminer les catégories d'informations détenues au regard du programme de documentation des prises auquel il participe, en définissant les sources et la qualité de ces informations en vue d'évaluer sa capacité à valider les documents du programme et à recommander des améliorations. L'atelier a réuni 28 participants issus des autorités chargées des pêches, des douanes, de la production animale et de la santé afin de mener une analyse conjointe de la capacité de leurs

systèmes nationaux à répondre de manière efficace et efficiente aux demandes d'information des programmes de documentation des prises.

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS ÉTABLIS ENTRE LA FAO ET DES INITIATIVES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Présentation des travaux menés par la FAO sur la traçabilité et les programmes de documentation des prises lors d'ateliers spécifiques

18. La FAO a été invitée à participer à un certain nombre de manifestations consacrées à la traçabilité et aux programmes de documentation des prises, notamment:

- le webinaire SeafoodSource: *How FishSource and new FAO ID codes will revolutionize the seafood industry* (Comment FishSource et les nouveaux codes d'identification de la FAO vont révolutionner le secteur des produits comestibles de la mer Réunion en ligne, 28 septembre 2023
- l'atelier régional d'échange d'informations sur les programmes de documentation des prises et la traçabilité des poissons ou autres produits de la pêche⁸ Réunion hybride, Samut Prakan (Thaïlande), 29-30 novembre 2022
- les manifestations prévues en marge de la 70^e session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) Session intitulée «Facilitating Circularity Through Transparency and Traceability of Value Chains» (Faciliter la circularité par la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur)⁹ Réunion en ligne, 3 avril 2023
- l'atelier de formation INFOFISH intitulé «Facilitating Market Access of Fisheries and Aquaculture Products» (Faciliter l'accès des produits halieutiques et aquacoles aux marchés) pour le Bureau of Fisheries and Aquatic Resources Réunion hybride, Manille (Philippines), 15 juin 2023
- l'Université maritime mondiale – programme de cours d'été Malmö (Suède), 21-25 août 2023

Programme suisse de promotion des importations (SIPPO)

19. Depuis 2020, la FAO, Swisscontact et le SIPPO collaborent pour permettre à des organisations d'aide aux entreprises en Indonésie, au Maroc et en Tunisie de favoriser des exportations durables et d'assurer des services d'exportation avancés. Début 2023, des organisations d'aide aux entreprises de ces pays ont manifesté un vif intérêt pour les activités de renforcement des capacités en matière de traçabilité visant à faciliter l'accès aux marchés. Deux ateliers ont donc été planifiés au quatrième trimestre 2023, et des manifestations et des activités supplémentaires pourront être organisées en 2024.

Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer

20. En 2022 et 2023, la FAO a poursuivi son étroite collaboration avec l'Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer et a participé en qualité d'observateur au comité consultatif de l'organisation. La principale activité conjointe qui sera menée en juin 2023, à Manta (Équateur), sera un atelier de formation sur la traçabilité et les ports bleus en Amérique latine (COFI:FT/XIX/2023/Inf.7). L'objectif de cet atelier est de faciliter les échanges d'informations, de connaissances et de contacts au sujet des pratiques actuelles des systèmes de traçabilité et des ports de pêche dans les pays côtiers de la région, ainsi que du rôle des ports de pêche dans l'amélioration de la traçabilité.

⁸ www.seafdec.or.th/traceability/traceability-workshop-2022/index.html.

⁹ <https://unece.org/info/events/event/371506>.

Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer

21. La FAO et le Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer collaborent et mettent en commun leurs compétences techniques et leurs connaissances depuis 2019. Les deux organisations sont conscientes de la nécessité de renforcer leur collaboration dans l'intérêt mutuel des secteurs public et privé. Leurs domaines de coopération sont la coordination d'initiatives concernant les politiques, les stratégies, la diffusion de messages et l'assistance technique, ainsi que la coorganisation de dialogues régionaux. Ces activités s'appuient sur la complémentarité et la concordance de la liste des opérations critiques aux fins du suivi et des principaux éléments de données établie par la FAO avec les normes et directives du Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer en matière de systèmes interopérables de traçabilité des produits de la mer.